

# ASSEMBLÉE NATIONALE

11 décembre 2013

---

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1499)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° CE103

présenté par  
M. Tardy

-----

### ARTICLE 6 TER

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

"manière répétée",

les mots :

"façon permanente".

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'expression « de manière répétée » est sujette à interprétation.

La disposition introduite ici n'a éventuellement de sens que si elle vise les logements loués à l'année.